

A

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DFPE 114

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DFPE 114**, proposant l'attribution d'une subvention de (314 500 euros) avec CPO et avenant pour les associations Jeunesse de St-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Réseau Môm'Artre pour leurs actions de soutien à la parentalité ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame AWA DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la petite enfance, à la protection de l'enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 114.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

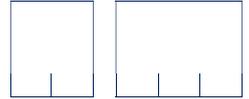
Contre : 0

Abstention : 0

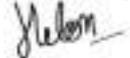
Ne prend pas part au vote : 0



0 7 A



Pour copie conforme :
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DFPE 116

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DFPE 114**, proposant l'attribution de subventions (106 994 euros) avec conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame AWA DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la petite enfance, à la protection de l'enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DFPE 116.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSOL 49

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DSOL 49** proposant l'attribution d'une subvention de (8 500 euros) à trois associations pour leurs actions de renforcement du lien social et de soutien aux seniors isolés ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la jeunesse, aux seniors et à la solidarité entre les générations.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSOL 49.

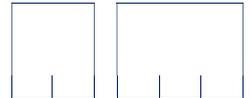
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



A

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DJS 10

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DJS 10**, proposant l'attribution d'une subvention de (39 350 euros) à huit associations sportives (dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs) (10^{ème}) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au sport, aux jeux olympiques et paralympiques 2024 et à l'éducation populaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DJS 10.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 SG 23

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 SG 23**, proposant l'attribution d'une Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris,

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au sport, aux jeux olympiques et paralympiques 2024 et à l'éducation populaire.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 SG 23

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 257

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 257** proposant l'attribution d'une subvention de (26.500 euros) à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au logement, aux relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la mémoire et au monde combattant-correspondant défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 257.

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

A

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSOL 79

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DSOL 79**, proposant l'attribution d'une subvention d'investissement de (13 603 euros) et convention avec l'association ARC-Équipes d'Amitié ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la prévention, à la sécurité, à la police municipale et à la vie nocturne ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSOL 79.

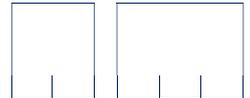
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

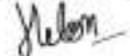
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



A

Pour copie conforme :
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 75

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 75**, proposant l'attribution d'une subvention de (80.000 euros) à trois structures au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère et Union des Musiciens de Jazz ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la culture et au patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 75.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 129

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 129**, proposant l'attribution d'une subvention de (10.000 euros) et avenant à la convention avec Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la culture et au patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 129.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

A

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 176

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 176**, proposant l'attribution d'une subvention de (321.000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la culture et au patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 176.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 333

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 333**, proposant l'attribution d'une subvention de (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la culture et au patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 333.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme :
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Mélon
Céline MELON

A

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 357

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 357**, proposant l'attribution d'une subvention de (300.000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la culture et au patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 357.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 416

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°**2024 DAC 416** ; proposant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de (160.000 euros) à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence Patrice, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 416.

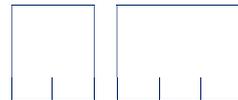
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

A

7 t A 7A0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DAC 421

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 :

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°**2024 DAC 421** ; proposant l'attribution d'une subvention de (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e)

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAC 421.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DPE 22

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DPE 22** proposant l'attribution d'une subvention de (45 300 euros), à sept associations œuvrant pour le compostage de proximité et signature de deux conventions et un avenant ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Léa VASA, conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la propreté, à la stratégie zéro déchet et à l'économie circulaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DPE 22.

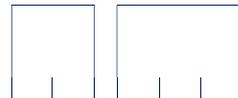
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



A

7 t A 7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DSP 16

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DSP 16**, proposant l'attribution d'une subvention de (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris déléguée dans le 10^e à la santé, aux relations avec les hôpitaux publics, à la réduction des risques et à la santé environnementale ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DSP 16.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 7 A 0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DASCO 18

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 18** proposant l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat-énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 18.

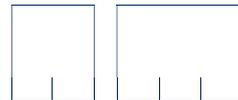
Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

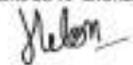
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



A

Pour copie conforme :
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

7 t A 7 A 0

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DASCO 19

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 19** proposant l'attribution d'une subvention d'investissement de (279 320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat-énergie.

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 19.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

A

7 t A 770

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DDCT 61

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DDCT 61** proposant l'attribution d'un Financement de 95 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 503 861 euros à 76 associations) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat-énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 61.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme :
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Melon
Céline MELON

A

7 t A 770

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2024 DDCT 69

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2024 DDCT 69** proposant l'attribution d'une subvention pour une transition socio-écologique et économique durable subventions à 17 associations pour 18 projets (92 500 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'éducation, à la politique de la ville et à la mise en œuvre du plan climat-énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 69.

Nombre de Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0